

F-SC-098

LE POTAGER DES CHENES  
HIPEAU Marie-Agnes  
1 Place de la marre de montauban  
79370 Aigondigné

## CONCLUSIONS DE CERTIFICATION

### Émises par ECOCERT France SAS - BP 47 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN

Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité  
Accréditation COFRAC n° 5-0035 pour la certification de Produits et Services, liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Sites associé(s) :</b>       | 1 Place de la marre de montauban 79370 AIGONDIGNÉ FRANCE  |
| <b>Date d'évaluation :</b>      | 17/11/2022  |
| <b>Type d'évaluation :</b>      | Contrôle complet annuel   |
| <b>Auditeur :</b>               | MORCHOISNE Camille  |
| <b>Suivi de votre dossier :</b> | Service Certification - 05 62 07 34 24 - <a href="mailto:service.certification@ecocert.com">service.certification@ecocert.com</a> |
| <b>Prestation :</b>             | règlement (UE) 2018/848 et actes secondaires et Programme de Certification Bio en vigueur   |

Madame, Monsieur,

Suite au Contrôle complet annuel effectué le 17/11/2022, vous trouverez au présent courrier :

- ✈ Le résultat du Contrôle complet annuel avec, le cas échéant, la(es) **décision(s) favorables(s) et/ou défavorable(s) de certification et/ou** avec la liste des non conformités constatées lors de l'évaluation et les conséquences associées,
- ✈ Les **autres non-conformités** constatées lors de l'évaluation et conséquences associées le cas échéant,
- ✈ Les non-conformités constatées lors de l'évaluation et pour lesquelles vous nous avez apporté une réponse satisfaisante le cas échéant,
- ✈ Le **suivi des non-conformités** relevées lors de précédentes évaluations le cas échéant,
- ✈ Les **informations complémentaires** le cas échéant,
- ✈ Le **glossaire** décrivant les conséquences en cas de non-conformité relevée le cas échéant,
- ✈ Les **voies de recours** à votre disposition pour contester une ou plusieurs décisions défavorables.

Les manquements répétés conduisent généralement à des niveaux de sanctions plus élevés les années suivantes. Toute mesure est accompagnée systématiquement d'une demande de mise en conformité à réaliser dans un délai défini par Ecocert France, et en tout état de cause au plus tard avant votre prochain audit annuel.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter ces conclusions de certification ainsi que les principaux éléments de votre dossier de certification à partir de votre portail client (accessible depuis notre site [www.ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)).

Votre chargé de certification se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Fait à L'Isle Jourdain, le 17/01/2023  
Agnès BOUGERET  
Chargé(e) de certification

**Tournez SVP**

Page 1 sur 2

## RÉSULTAT D'ÉVALUATION

### Résultat favorable

La **certification** des productions, produits et/ou procédés concernés suite à évaluation **est accordée**, votre(vos) document(s) de certification à jour est(sont) mis à votre disposition sur votre **Espace Client** <https://clients.ecocert.com>.  
**Attention**, seuls les produits présents sur le certificat peuvent être vendus selon la catégorie indiquée.

### Décisions de certification défavorables

*Pas de non-conformité entraînant une décision de certification défavorable.*

### Autres non-conformités et conséquences associées

*Pas d'autre non-conformité.*

### Non-conformités maîtrisées

*Aucune non-conformité actuellement maîtrisée*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Conditions d'audit

Contrôle annuel du 17/11/2022 :  
L'exploitante fait essentiellement ses plants elle même.  
Diminution de l'activité de maraîchage.

\*\*\* IMPORTANT \*\*\*

Vous avez accès à un nouveau portail client. Vous pouvez y télécharger votre certificat et attestation dès que votre parcellaire sera dessiné et validé par nos services.  
Vous pouvez désormais faire la saisie et la mise à jour de votre parcellaire en fonction de votre déclaration PAC. Il suffit d'utiliser l'option IMPORT TELEPAC.  
Tout changement dans votre activité biologique (notamment, au niveau de la mise à jour de vos parcelles et cultures et nouveaux produits) doit être signalé à Ecocert via votre portail client.  
Une hotline est à votre disposition au 05 62 07 39 37.

### Portail client

Tout changement dans votre activité biologique doit être signalé à Ecocert via votre portail client.  
Une hotline est à votre disposition au 05 62 07 39 37.